

VILLE DE LA FERTÉ-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 décembre 2025
Date d'affichage 9 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20251216-CM2512-DEL16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Nombre de conseillers

en exercice	29
présents	24 + 5procurations
votants	29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE SEIZE DÉCEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEOUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT
S.S.I.A.D ET CCAS

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport du Maire.

Considérant qu'il convient d'arrêter les frais de fonctionnement pour l'année 2025 (location, consommables, téléphone, ...) relatif au S.S.I.A.D et au CCAS.

- ***Le Service de Soins Infirmiers à Domicile : 3 402,32 €.***

- Entretiens et réparations : 1 379,54 €.
- Frais postaux et télécommunications : 354,75 €.
- Fournitures administratives : 64,77 €.
- Maintenance informatique : 259,26 €.
- Location photocopieur : 1 344 €.

- ***Le CCAS : 7 844,30 €***

- Fournitures administratives et frais d'affranchissement : 6 250,00 €.
- Location et maintenance photocopieur : 1 594,30 €.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints à émettre les titres de recettes correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tout autre document relatif à la présente décision.

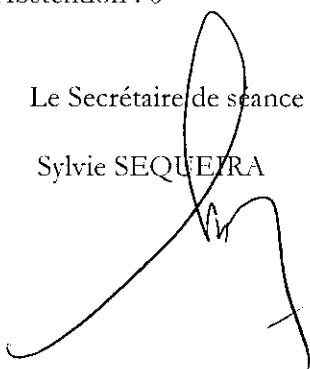
À l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance
Sylvie SEQUEIRA



Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU

